

|  |   |  |
|--|---|--|
| ASA-403  | : | ASA-403  |
| Services interfacultés   | : | Services interfacultés   |
| Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  | : | Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  |
| Le 28 mars 2018  | : | Le 28 mars 2018  |
| Le 28 mars 2018 par le Bureau des gouverneurs<br>Ce document remplace tout règlement antérieur sur le sujet. | : | Le 28 mars 2018 par le Bureau des gouverneurs<br>Ce document remplace tout règlement antérieur sur le sujet. |

1. 

Ce règlement uniformise l'administration des échanges de services entre les facultés de l'Université Saint-Paul.

2. 

2.1 Il n'y a pas de transfert de fonds entre les facultés pour des étudiants d'une unité scolaire qui suivent des cours offerts par une autre unité scolaire.

2.2